



## AVIS DE CONFORMITÉ

### Enquête « Pratiques culturales en arboriculture en 2015 » (PK Fruits 2015)

*Service producteur* : Service de la Statistique et de la Prospective (SSP) du Ministère de l'Agriculture, de l'Agroalimentaire et de la Forêt - Sous-direction des statistiques agricoles, forestières et agroalimentaires - Bureau des statistiques végétales et animales

**Opportunité** : avis favorable émis le 21 mai 2014, par la Commission « Entreprises et stratégies de marché »

Réunion du Comité du label du 29 juin 2015 (Commission Agriculture).

Le plan d'action *Ecophyto* du ministère de l'agriculture, de l'agroalimentaire et de la forêt vise à réduire et améliorer l'utilisation des pesticides. Il prévoit la réalisation d'enquêtes sur les pratiques agricoles et notamment la reconduction des enquêtes périodiques sur les grandes cultures et la viticulture tous les 5 ans, le développement de nouvelles enquêtes, à la même fréquence, dans les secteurs de l'arboriculture et des cultures légumières y compris dans les DOM, et la mise en place d'enquêtes intermédiaires restreintes aux pratiques phytosanitaires pour les grandes cultures, la viticulture, les fruits et les légumes. L'enquête *PK Fruits 2015* fait suite à l'enquête portant sur les pratiques phytosanitaires en arboriculture menée en 2012. Il s'agit de la première enquête portant sur l'intégralité des pratiques culturales dans cette filière.

Outre le suivi des pratiques agricoles dans le cadre du plan d'action *Ecophyto*, l'enquête permet également de répondre au règlement (CE) n° 1185/2009 relatif aux statistiques sur les pesticides. Elle apporte enfin des éléments pour apprécier l'incidence des programmes d'actions mis en œuvre dans le cadre de la directive européenne dite « Nitrates ».

L'enquête *PK Fruits 2015* a pour objectif général de décrire et de caractériser les pratiques d'exploitation des agriculteurs. Les données collectées sont notamment utilisées pour établir des indicateurs agri-environnementaux, contribuant à mesurer l'usage des produits phytosanitaires en agriculture.

Les principaux thèmes abordés portent sur la reconstitution de l'itinéraire technique suivi (opérations mécaniques, fertilisation, irrigation, ...), et sur l'usage des produits phytosanitaires (pulvérisateur, traitements, raisonnement, ...).

Un comité des utilisateurs regroupant des représentants des services régionaux qui réaliseront l'enquête, des représentants des ministères chargés de l'agriculture et de l'environnement et des instituts techniques agricoles a été créé pour examiner le questionnaire de l'enquête. Un comité de pilotage regroupant notamment les financeurs de l'enquête se réunit régulièrement pour valider les différentes étapes de réalisation de l'enquête.

L'unité de collecte est la parcelle (environ 5 000 enquêtées). L'enquête couvre les mêmes espèces enquêtées que dans la précédente enquête *Phyto fruits* de 2012, à savoir : la pomme de table, l'abricot, la pêche, la cerise, la prune et la banane. Pour tous les fruits sauf la banane, la base de sondage utilisée est l'inventaire des vergers réalisé en 2013 ; pour la banane, la base de sondage

sera constituée par les données issues de la PAC sur les exploitations de banane, l'inventaire des vergers n'ayant pas été effectué en 2013 dans les DOM.

La collecte aura lieu début 2016, après les récoltes de 2015 auprès des exploitants de la parcelle. Elle sera réalisée sous la forme d'un entretien en face à face avec un enquêteur des services régionaux d'information statistique et économique (SRISE) implantés au sein des directions régionales de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt (DRAAF) du ministère en charge de l'agriculture. La durée de l'interview est d'environ 1 heure à 1 heure 15 minutes.

L'enquête est prévue dans les principaux bassins de production fruitière en France y compris DOM concernés (Martinique et Guadeloupe pour la banane).

L'enquête *PK Fruits 2015* donnera lieu à de nombreuses publications : édition de « Primeurs Agreste », de dossiers présentant les principaux résultats, diffusion sur le site Agreste ou dans les « Données en ligne » de tableaux croisés par espèce, études régionales à l'initiative des services locaux, études particulières menées avec les instituts techniques ou de recherche (Inra...). Les résultats sont prévus pour une diffusion France et régions.

*Justification de l'obligation : L'enquête sur les pratiques culturales en arboriculture répond à l'exigence du plan d'action Ecophyto. Les résultats de l'enquête seront notamment utilisés pour produire des indicateurs de pression phytosanitaire. L'enquête permet également de répondre au règlement CE n°1185/2009 du Parlement européen et du Conseil relatif aux statistiques sur les pesticides. Pour ces raisons, la demande d'obligation de réponse est demandée.*

~~~~~

#### **Le Comité du label de la statistique publique émet les recommandations suivantes :**

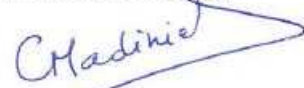
- Le Comité invite le service à associer la Mutualité Sociale Agricole (MSA) dans les instances de concertation, notamment à l'occasion des réunions du comité des utilisateurs ;
- Le Comité note que l'enquête est soumise à un règlement européen mais il s'interroge sur la nature exacte des obligations européennes ; il souhaite donc recevoir le texte du règlement, notamment pour mieux cerner l'articulation de l'ensemble du dispositif d'enquêtes sur les pratiques phytosanitaires par rapport aux obligations européennes. Par ailleurs, le Comité note que ces obligations ne semblent porter ni sur la nature des fruits, ni sur les seuils retenus ;
- Le Comité souhaite recevoir une note méthodologique décrivant de manière détaillée les méthodes d'échantillonnage, en particulier les séquences de tirage des exploitations permettant d'éviter qu'une même exploitation ne soit tirée pour deux fruits différents, la méthode de remplacement des unités et le processus de calage. La méthodologie de l'enquête étant complexe, du fait notamment du tirage séquentiel des exploitations et des deux phases de tirage, il serait intéressant qu'elle fasse l'objet d'une présentation aux prochaines Journées de méthodologie statistique (JMS) ;
- Le Comité note que les remarques du prélabel sur les lettres-avis seront prises en compte. Cependant, deux observations additionnelles ont été faites en séance. La version définitive des lettres-avis devra être adressée au secrétariat du Comité ;
- Concernant le questionnaire, le Comité du label ne s'estime pas compétent pour juger de la pertinence de l'ensemble des nomenclatures et termes indiqués. Il ne peut aller plus loin en la matière que la confiance dans le respect des règles de l'art par le service, au regard de la validation de ce questionnement par les experts du domaine, les professionnels et les utilisateurs ;

- Le Comité suggère au service de mener une étude qualitative sur le temps consacré par l'enquête à la préparation des documents avant l'entretien avec l'enquêteur. Ce travail sera utile pour les éditions futures de l'enquête.

**Le Comité du label de la statistique publique attribue le label d'intérêt général et de qualité statistique à l'enquête « Pratiques culturelles en arboriculture en 2015 » (PK Fruits 2015) et propose de lui conférer le caractère obligatoire.**

**Ce label est valide pour l'année 2016**

La Présidente du Comité du label  
de la statistique publique



Chantal MADINIER